



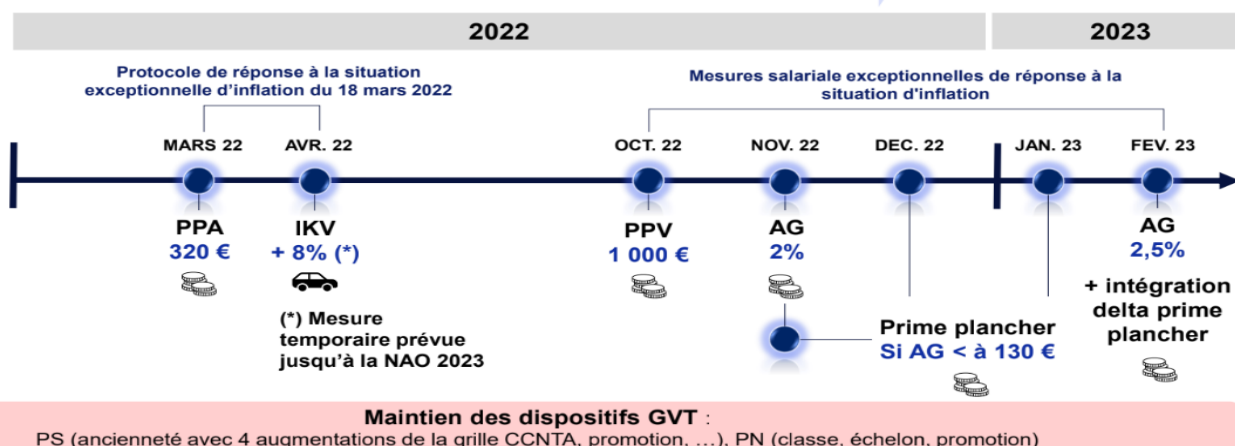
NAO 2023 : PREMIERS ÉCHANGES

C'est dans un contexte inflationniste sans précédent que se sont ouvertes les Négociations Annuelles Obligatoires. Après avoir été interpellée par une grande partie des OS, la Direction avait anticipé dès 2022 la hausse indispensable de notre pouvoir d'achat par une augmentation générale en octobre ainsi que des primes exceptionnelles et une revalorisation des IKV.

RAPPEL DES MESURES SALARIALES SUR LA PÉRIODE DE JANVIER 2022 À FEVRIER 2023

Rappel conditions du PGE : absence d'AG et modération salariale

Malgré l'exigence de modération salariale et d'absence d'AG fixée par l'Etat lors de l'obtention des PGE, la compagnie, face à la situation historique d'inflation, a mis en œuvre des mesures exceptionnelles dès 2022 (en anticipation de 2023)



La Direction s'appuie sur les données INSEE pour le calcul de l'inflation or depuis janvier 2022, elle est de 8,7%. De plus, elle estime avoir déjà couvert 6.9% de l'inflation pour le PS via les mesures ci-dessus. C'est sur la base de ce constat que s'ouvrent les négociations.

Pour 2023, l'INSEE estime l'inflation globale à 4,9%. C'est désormais à la Direction de nous prouver par quels leviers elle compte la couvrir.

Lors des premiers échanges, très peu d'informations ont filtré hormis la création de mesures salariales pour l'égalité femmes/hommes, l'intégration de primes dans le salaire de base, la forfaitisation des cadres de groupe 1 sur le même modèle que ceux du groupe 2 et 3 ainsi que l'engagement de se revoir en janvier 2024 pour la prochaine NAO. Nous avons alors réitéré nos demandes :

- Une augmentation générale de 5.8% avec « valeur plancher » de 200 euros. Depuis 2018, nous sommes les précurseurs de cette mesure qui brille par son efficacité à combattre les différences entre hauts et bas salaires.
- Une augmentation de 200 euros de la PUA avec intégration partielle
- Augmentation des IKV



Vos élus et représentants UNSa Aérien AF SOL

Rejoindre l'UNSa Aérien

